



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

À une séance ordinaire tenue le 7 février 2011, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse
M. Léopold Rousseau, conseiller no 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
M. Jonathan Moreau, conseiller no 3
Mme Julie Rousseau, conseillère no 4
M. André Sévigny, conseiller no 5
M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

La directrice générale atteste que plus de 7 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Demande à portée collective - article 59 CPTAQ
- b. Mandat pour l'analyse de la rue Principale
- c. PIIA route 273 – 352, route 273
- d. PIIA route 273 – 431, route 273
- e. PIIA Patrimoine – 37, rue Rousseau
- f. PIIA Patrimoine – 151, rue Principale
- g. PIIA Patrimoine – 52, rue de l'Église
- h. PIIA Affichage – 405, Route 273
- i. Dérogation mineure - 20, chemin Lambert
- j. CPTAQ – lot 3383554, rang St-Lazare
- k. Inscriptions au congrès de la COMBEQ

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. ...

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Avis de motion – règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites par la MRC de Lotbinière sur la branche 19 de la Rivière des Moulanges et des branches 57, 74 et 75 de la Rivière Bourret
- b. Addition de 10 luminaires au réseau d'éclairage public
- c. Demande de soumission pour l'achat d'une minifourgonnette cargo

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Libération de la retenue contractuelle – Rues Côté et Gingras
- b. Subvention à la Maison des Jeunes
- c. Subvention au Club de patinage artistique Les Dorisseaux



12. ADMINISTRATION

- a. Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » avec la Croix-Rouge
- b. Renouvellement du contrat d'entretien avec Les Services Technologiques A.C. inc.
- c. Demande de la SADC – salle gratuite pour le Rendez-vous Emploi Lotbinière
- d. Avis de motion règlement 653-2011 – Heures d'ouverture de la piste de moto-cross Terre-Rouge
- e. Salle communautaire gratuite à L'Escadron 544 Lotbinière
- f. Salle communautaire gratuite à l'Association Internationale des Clubs Lions

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Avis de motion – règlement relatif au traitement des élus municipaux
- b. Présentation du projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14900-02-2011
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 février 2011 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14901-02-2011
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Janvier

Ginette Moreau Daigle	1 790.32 \$
Léopold Rousseau	839.08 \$
Jean-Pierre Lamontagne	839.08 \$
Jonathan Moreau	839.08 \$
André Sévigny	839.08 \$
Julie Rousseau	839.08 \$
Bernard Ouellet	839.08 \$
Martine Couture	5 351.51 \$
Cathy Bergeron	4 565.65 \$
Martin Miller	2 603.09 \$
Renault Lepage	4 765.56 \$
Dany Lamontagne	3 831.29 \$
Linda Fortin	1 985.34 \$
Membres du conseil et cadres	29 927.24 \$
Employés voirie et bureau	49 199.38 \$
Service de sécurité incendie	9 380.15 \$
Bibliothèque, brigadières et entretien ménager	2 836.00 \$
Personnel de la SAAQ	5 568.23 \$
Total des salaires bruts payés pour janvier 2011 :	96 911.00 \$



Comptes payés - Janvier

Mike Télus	Appareils Mike	126.44 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - décembre 2010	1 038.28 \$
Benoit Côté	Ménage de la salle communautaire	855.00 \$
Marcel Croteau	Ménage de l'Hôtel de Ville	600.00 \$
L'Impériale	Essence et diesel	5 142.76 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - décembre 2010	1 834.09 \$
Télus	Téléphones, cabine téléphonique, internet	738.70 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs	155.90 \$
Groupe Négotel	Téléphone du 22 janvier au 21 février	469.09 \$
Wlodarczyk Alexandra	Remb. dépôt de salle du Conseil	50.00 \$
Club de patinage artistique Ste-Croix	Subvention	150.00 \$
Construction BSL inc.	Mise aux normes puits Grenier des Merles	204 394.05 \$
Corporation des Aînés	Cartes pour souper spectacle	100.00 \$
Fondation Philippe Boucher	Cocktail d'anniversaire	400.00 \$
SOCAN	Droits d'auteurs musique	674.03 \$
S.S.Q. Groupe financier	Assurances collectives	5 552.22 \$
Yves Martineau	Remboursement dépôt de salle com.	50.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 619.67 \$
Sonic	Propane - salle communautaire	1 218.70 \$
Marché Veilleux	Remboursement dépôt de salle	50.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 763.12 \$
Maison des Jeunes	Subvention	2 113.10 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 059.29 \$
Transport Jacques Auger inc.	Remboursement salle communautaire	284.15 \$
Petite caisse bibliothèque	Renflouement	62.02 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	642.45 \$
Petite caisse	Renflouement	158.33 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - janvier	700.92 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - janvier	1 222.73 \$
Télus	Cellulaires sept. oct. nov. déc. janvier	3 235.29 \$
Pitney Works	Timbres	3 417.75 \$
Mike Télus	Appareils Mike	113.20 \$

Total des comptes payés pour le mois de janvier 2011 : 243 991.28 \$

Comptes payés Service des Loisirs - Janvier

Nancy Nadeau	Remboursement de cours	175.00 \$
Diane Cadoret	Conférence astrologie	187.70 \$
Ministère des Finances	Permis de réunion	80.00 \$
Geneviève Lejeune	Professeur de tricot	918.00 \$
Diane Charest	Remboursement dépôt de la salle du conseil	50.00 \$
Mélanie Ouellet	Remboursement de cours	85.00 \$
Angela Bergeron	Surveillance du gymnase	108.00 \$
École des Quatre-Vents	Location du gymnase	368.13 \$
Pierre-Luc Dubois	Remboursement volleyball	40.50 \$
Johanne Blais	Remboursement cours de pharmacie	100.00 \$
Julie Perusse	Remboursement cours de pharmacie	100.00 \$
Lisette Rousseau	Remboursement cours de pharmacie	100.00 \$
Micheline Roger	Remboursement cours de pharmacie	100.00 \$
Ghislaine Boucher	Remboursement de cours	145.00 \$

Total des comptes payés des loisirs pour le mois de janvier : 2 557.33 \$



Comptes à Payer - Janvier

Aide informatique G. Gosselin	Soutien information et pièces	96.84 \$
Aiguillage Rousseau	Lames	35.00 \$
Alimentation Beauchesne	Achat pour caucus	7.18 \$
Ass. des directeurs municipaux du Qc	Formation	262.03 \$
Banlieue Ford inc.	Inspection fin de garantie	731.62 \$
Batteries du Québec inc.	Batteries	45.57 \$
Steve Bédard	Remboursement frais (Article 59, CPTAQ)	100.00 \$
Bel Âge	Renouvellement pour biblio. (2 ans)	45.09 \$
Bergor inc.	Brosses	1 011.82 \$
Sylvie Bernier	Remboursement frais (Article 59, CPTAQ)	100.00 \$
Biolab	Analyses d'eau potable	167.47 \$
François Bolduc	Remboursement frais (Article 59, CPTAQ)	100.00 \$
François Bolduc, Éveline Mercier	Remboursement frais (Article 59, CPTAQ)	100.00 \$
Boulons et écrous A.M. inc.	Pièces pour buts de soccer	21.77 \$
BuroPlus St-Agapit	Articles de bureau	414.27 \$
Pièces d'autos Carquest	Pièces	298.38 \$
Jacques Cayer	Remboursement frais (Article 59, CPTAQ)	100.00 \$
CGER	Location décembre et réparation camion	9 287.90 \$
CER Turmel enr.	Fer et aluminium	1 198.56 \$
Certified Laboratories	Graisse	413.49 \$
Les commerçants de la Chaudière inc.	Transport (Dicom)	22.83 \$
Copibec	Licence de reproduction	28.48 \$
COMBEQ	Ajustement taxes (adhésion 2011)	75.20 \$
Christian Côté	Remb. bottes de travail et base de coffre à outils	860.22 \$
Document Express	Étampe auto encreur	63.94 \$
Gilles Drolet, Marius Pineau	Remboursement frais (Article 59, CPTAQ)	200.00 \$
Druide Informatique	Logiciel Antidote	341.78 \$
Éditions Continuité inc.	Renouvellement abonnement (2 ans)	55.21 \$
Enseignes Pala (Les)	Lettrage et plaque	39.87 \$
Envir'eau puits inc.	Honoraires professionnels	4 964.86 \$
Équipement d'incendie Rive-Sud inc.	Surveillance	109.38 \$
Exova	Analyses d'eau	319.44 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	2e versement déneigement, dépôt garantie	4 049.85 \$
Ministère des Ressources naturelles	Droits de mutation	36.00 \$
Guy Forget	Remboursement frais (Article 59, CPTAQ)	100.00 \$
GB Électronique	Caméra dôme	478.49 \$
Genivar	Honoraires professionnels	10 158.75 \$
Groupe ACCIsst	Renouvellement et formation	3 057.71 \$
Groupe Pages Jaunes	Publicité	144.40 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	305.00 \$
Bernard Lauzier, Pierrette Parent	Remboursement frais (Article 59, CPTAQ)	100.00 \$
Léopold Delisle inc.	2e versement déneigement	29 322.24 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres pour la bibliothèque	2 653.52 \$
Linde	Location de bouteilles	780.70 \$
LVM inc.	Contrôle qualitatif des matériaux	4 939.79 \$
Isidore Martineau	Remboursement frais (Article 59, CPTAQ)	100.00 \$
Réjean Moisan, Roselyne Durand	Remboursement frais (Article 59, CPTAQ)	100.00 \$
Michel Morin, Michèle Lacasse	Remboursement frais (Article 59, CPTAQ)	100.00 \$
Mario Moreau	Remboursement frais (Article 59, CPTAQ)	50.00 \$
Marc-André Moreau	Remboursement frais (Article 59, CPTAQ)	50.00 \$
Motosports St-Apollinaire	Réparation du VTT	98.83 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part, équilibrage rôle, Régime de retraite	42 751.37 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part février et ajustement	4 272.84 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide incendie	235.52 \$
Novicom 2000 inc.	Batteries	1 127.86 \$
Bernard Ouellet, Guy Ouellet	Remboursement frais (Article 59, CPTAQ)	100.00 \$



Papeterie Lobi enr.	Cartouches	55.12 \$
Paysagiste 2000 inc.	2e versement déneigement	41 603.06 \$
Peinture Extra inc.	Peinture pour buts de soccer	41.00 \$
Performance C2	Session du 17 janvier au 9 avril	17 681.16 \$
Pierre Beaulieu	Honoraires - centre sportif	45.00 \$
Pitney Bowes	Location compteur pour timbreuse	58.27 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	202.82 \$
Plania inc.	Consultation urbanistique	91.14 \$
POGZ	Papeterie	928.49 \$
PG Solutions	Comptes de taxes et ajustement TVQ	887.86 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Pièces et accessoires	1 679.25 \$
Réal Huot inc.	Chapeau de zinc	116.66 \$
Réparation d'outils R. Martel inc.	Réparation perceuse et pièces	154.02 \$
Réseau Biblio	Tarification 2011, étiquettes, code à barres	20 671.99 \$
Services Frimas inc. (Les)	Maintenance décembre	389.60 \$
Pierre Sévigny	Remboursement frais (Article 59, CPTAQ)	100.00 \$
Société V.I.A. inc.	Rejet 6 %	2 724.92 \$
SOS Technologie, Action Urgence	Formation annuelle	457.70 \$
Succession Ilda Demers Bergeron	Remboursement frais (Article 59, CPTAQ)	100.00 \$
Suspensions & Ressorts Michel Jeffrey	Réparation Cube	431.02 \$
Tecknolaser	Cartouche d'encre	113.01 \$
Uniforme Tecnic Canada	Manteau	101.03 \$
Voltec	Entretien réseau d'éclairage public	1 596.67 \$
Wolseley Canada inc.	Pièces	140.23 \$
Wurth Canada Limitée	Brosses	168.47 \$
Xérox	Photocopieur	7 607.05 \$
Total des comptes à payer pour le mois de janvier 2011 :		224 876.61 \$

14902-02-2011
point no 7a

DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE – ARTICLE 59 CPTAQ

ATTENDU QUE la MRC a prévu de déposer une nouvelle demande à portée collective, afin d'autoriser la construction résidentielle dans des îlots déstructurés;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu diverses demandes de la part de contribuables désirant modifier ou ajouter des îlots déstructurés sur le territoire de Saint-Apollinaire et pour revoir l'affectation des sols à certains endroits;

ATTENDU QUE la localisation privilégiée de Saint-Apollinaire incite plusieurs personnes de l'extérieur de la région à venir s'y installer, accroissant ainsi les retombées économiques dans la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE l'affectation agricole déstructurée se retrouve dans le quadrant sud-est du territoire (au sud de l'autoroute Jean Lesage et à l'est de la Route 273);

ATTENDU QUE les orientations du gouvernement en matière d'aménagement définissent l'îlot déstructuré comme étant une entité ponctuelle de superficie restreinte, déstructurée par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquels subsistent de rares espaces vacants irrécupérables pour l'agriculture;

ATTENDU QUE la reconnaissance et l'implantation de nouvelles résidences dans les îlots déstructurés n'ajoutent pas de nouvelles contraintes pour l'agriculture sur les lots avoisinants;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De soumettre de nouvelles demandes à la MRC de Lotbinière relatives aux îlots déstructurés (volet I) et à la modification de l'affectation des sols pour la construction d'une résidence sur une unité foncière vacante de 15 ou 30 hectares et plus (volet II).



D'annexer à la présente résolution la cartographie représentant les nouvelles demandes acheminées à la MRC de Lotbinière.

Le conseiller no 6, Bernard Ouellet, s'abstient de voter sur cette résolution.

Adopté à l'unanimité

14903-02-2011
point no 7b

MANDAT POUR L'ANALYSE DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la section de la rue Principale située entre la Route 273 et l'intersection avec la rue Demers constitue un secteur d'intervention important pour Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE ce secteur constitue une partie du noyau villageois traditionnel composé d'habitations;

ATTENDU QUE des espaces vacants non négligeables sont disponibles entre l'autoroute Jean-Lesage et les résidences qui ont front sur la rue Principale;

ATTENDU QUE ces espaces font l'objet d'intérêt certain pour un éventuel développement commercial;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite une cohabitation entre le développement commercial contemporain et les habitations relatant la présence du noyau villageois;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été demandées pour élaborer un concept d'aménagement et de développement soucieux sur la rue Principale, soit :

- Gaston St-Pierre & associés 3990 \$
- Plania 4000 \$

ATTENDU QUE la firme Plania a effectué la révision de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité en 2007 et offre le service d'assistance technique aux représentants municipaux;

ATTENDU QUE l'offre de services de Plania propose un atelier de travail impliquant divers intervenants, en plus de deux autres rencontres de validation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De confier le mandat de l'analyse de la rue Principale à la firme Plania pour un montant de 4000 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

14904-02-2011
point no 7c

PIIA ROUTE 273 – 352, ROUTE 273

ATTENDU QUE la requérante est propriétaire du lot 3 384 378 d'une superficie de 929 m² dans la zone 163 C au 352, Route 273;

ATTENDU QUE la requérante a obtenu le permis # 2009-231, le 3 juin 2009, afin d'effectuer des travaux de rénovation extérieurs à sa résidence;

ATTENDU QUE la requérante a fait une demande de permis numéro 2010-596 afin de refaire une partie des rampes et escalier de la résidence;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que la demande de permis numéro 2010-596 soit accordée conditionnellement à ce qu'une galerie avec une rampe soit ajoutée du côté latéral de la résidence et que la rampe de la galerie avant soit toute de même modèle. Les rampes des escaliers qui ont été remplacées peuvent être conservées.

Adopté à l'unanimité

14905-02-2011
point no 7d

PIIA ROUTE 273 – 431, ROUTE 273

ATTENDU QUE la requérante est propriétaire des lots 3 384 152 et 3 384 153 d'une superficie totale de 2276.5 m² dans la zone 146 C au 431, Route 273;

ATTENDU QUE la requérante a fait une demande de permis numéro 2011-005 afin de modifier l'apparence extérieure du bâtiment principal en réaménageant une nouvelle entrée en cour avant secondaire et en changeant une partie du revêtement extérieur, ainsi que le recouvrement de la toiture;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ce permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux de rénovation soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2011-005.

Adopté à l'unanimité

14906-02-2011
point no 7e

PIIA PATRIMOINE – 37, RUE ROUSSEAU

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 383 402 d'une superficie de 1162.6 m² dans la zone 158 R situé au 37, rue Rousseau;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2011-016 afin de reconstruire un garage détaché sur la propriété, au même endroit que l'ancien garage existant;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur et le recouvrement de la toiture seront les mêmes que la résidence;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ce permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la reconstruction du garage détaché soit autorisée comme demandé dans la demande de permis numéro 2011-016.

Adopté à l'unanimité



14907-02-2011
point no 7f

PIIA PATRIMOINE – 151, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire du lot 3 383 976 d'une superficie de 2185.3 m² dans la zone 127 R situé au 151, rue Principale;

ATTENDU QUE le requérant a déposé une demande de permis numéro 2010-594 pour le remplacement de la toiture en tôle de la résidence par du bardeau d'asphalte;

ATTENDU QUE cette résidence de type vernaculaire américain ayant conservé une grande partie de son caractère architectural fait partie des 16 bâtiments d'intérêt énumérés à l'annexe 4 du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté l'architecte Luc Fontaine afin d'avoir une recommandation quant au type de recouvrement de toiture de cette propriété;

ATTENDU QUE ce rapport démontre qu'il est approprié de poser un revêtement de tôle comme à l'origine compte tenu du gabarit supérieur de la résidence à celui des maisons environnantes, de l'ornementation des galeries et des ouvertures;

ATTENDU QUE le rapport précise que l'utilisation de bardeau d'asphalte ne convient pas sur cette maison patrimoniale;

ATTENDU QUE l'architecte recommande la pose d'un revêtement métallique façonné selon la technique de l'époque telle qu'un modèle à vis dissimulées. Les revêtements métalliques à vis apparentes sont également acceptables, mais beaucoup moins intéressants;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ce permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés selon les recommandations de l'architecte, Luc Fontaine.
Le conseil n'impose pas un modèle de tôle en particulier.

Adopté à l'unanimité

14908-02-2011
point no 7g

PIIA PATRIMOINE – 52, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE le requérant est mandaté par la Corporation des aînées de Saint-Apollinaire, propriétaire du lot 3 384 754 d'une superficie de 4859.2 m² dans la zone 153 R située au 52, rue de l'Église;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2009-533 afin d'agrandir le bâtiment principal d'environ 445 m² pour ajouter 8 logements et une salle polyvalente à la propriété;

ATTENDU QUE la demande de permis a déjà été autorisée par la résolution numéro 14486-12-2009 à la séance du conseil du 7 décembre 2009;

ATTENDU QU'un agrandissement projeté de la remise et le déplacement de celle-ci ont été ajoutés à la demande de permis, ainsi que de légères modifications de l'agrandissement du bâtiment principal;

ATTENDU QU'un nouveau plan projet d'implantation a été déposé en incluant le nouvel emplacement projeté de la remise et l'aménagement des cases de stationnement;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;



ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de l'agrandissement du bâtiment principal et de la remise, ainsi que le réaménagement du stationnement;

ATTENDU QUE le CCU recommande le déplacement de la remise à un endroit où il ne sera pas nécessaire d'abattre des arbres sains et que ceux-ci soient préservés le plus possible dans l'aménagement paysager;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'agrandissement du bâtiment principal, le déplacement de la remise et l'aménagement des cases de stationnement soient autorisés.

Que ces travaux soient effectués en préservant le plus possible les arbres existants sur le terrain.

Adopté à l'unanimité

14909-02-2011
point no 7h

PIIA AFFICHAGE - 405, ROUTE 273

ATTENDU QUE le requérant est le locataire d'un espace commercial au 405, Route 273 dans la zone 144 C;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de certificat d'autorisation n° 2011-008 afin d'installer des enseignes murales sur le bâtiment principal et de modifier l'enseigne autonome existante;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ce certificat d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'installation des enseignes murales et la modification à l'enseigne autonome soient autorisées comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation n° 2011-008.

Adopté à l'unanimité

14910-02-2011
point no 7i

DÉROGATION MINEURE – 20, CHEMIN LAMBERT

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire des lots 3 389 188 et 3 389 189 d'une superficie totale de 3688.8 m² dans la zone 23 A, situés au 20, chemin Lambert;

ATTENDU QUE la Municipalité a délivré un permis numéro 2010-543 pour la construction d'un garage détaché en cour latérale conformément au règlement de zonage n° 590-2007;

ATTENDU QUE selon le propriétaire, l'endroit autorisé pour la construction du garage détaché nécessite davantage de terre de remplissage et empêche sa construction pour les deux prochaines années;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2010-089 afin de construire le garage détaché en cour avant avec une marge de recul de 6 mètres;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 590-2007 autorise l'implantation d'un garage détaché en cour arrière ou latérale;

ATTENDU QUE la portion de terrain prévue pour le nouvel emplacement du garage détaché est prête pour sa construction;



ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 décembre 2010;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la dérogation mineure en considérant que la marge de recul avant autorisée dans la zone 23 A est de 6 mètres et que la distance entre le garage détaché et la résidence sera de plus de 50 pieds;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2010-089 soit acceptée comme présenté, en considérant que la marge de recul avant autorisée dans la zone 23 A est de 6 mètres et que la distance entre le garage détaché et la résidence sera de plus de 50 pieds.

Adopté à l'unanimité

14911-02-2011
point no 7j

CPTAQ – LOT 3 383 554 – RANG ST-LAZARE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une propriété d'une superficie de 19 hectares située sur le rang St-Lazare dans la zone 17 A portant le numéro de lot 3 383 554;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande afin d'exploiter une sablière dans le but d'enlever les buttes de sable pour améliorer et niveler le terrain;

ATTENDU QUE l'exploitant utilisera un chemin existant situé sur une propriété contiguë portant le numéro de lot 3 383 542;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

14912-02-2011
point no 7k

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ

ATTENDU QUE le congrès de la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec se tiendra du 7 au 9 avril prochains au Loews Le Concorde de Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire à ce congrès, Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et son adjointe, Nathalie Breton, pour un montant de 1253.18 \$ taxes incluses.



Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de déplacement et d'hébergement.

Adopté à l'unanimité

14913-02-2011
point no 10a

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE RELATIVEMENT AUX INTERVENTIONS FAITES PAR LA MRC SUR LA BRANCHE 19 DE LA RIVIÈRE DES MOULANGES ET DES BRANCHES 57, 74 ET 75 DE LA RIVIÈRE BOURRET

Avis de motion est par les présente donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, un règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites par la MRC de Lotbinière sur la branche 19 de la Rivière des Moulanges et des branches 57, 74 et 75 de la rivière Bourret.

14914-02-2011
point no 10b

ADDITION DE 10 LUMINAIRES AU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

ATTENDU QU'il est essentiel d'ajouter des luminaires à divers endroits sur le réseau routier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De faire l'achat de 10 luminaires auprès de la compagnie Poly-Énergie, pour un montant de 7405.13 \$ taxes incluses. Le prix comprend la fourniture, préparation et livraison de 10 luminaires de 100 watts et mise à jour des plans de la municipalité.

L'installation se fera par Hydro-Québec sur des poteaux existants. Le coût exigé par Hydro-Québec est de 144 \$ plus taxes par luminaire.

Le tout pour un grand total de 9045.65 \$.

Adopté à l'unanimité

14915-02-2011
point no 10c

DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UNE MINIFOURGONNETTE CARGO

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire l'acquisition d'un nouveau camion;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions publiques pour l'achat d'un camion minifourgonnette cargo;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder à la demande de soumissions publiques pour le projet ci-dessus mentionné.

Adopté à l'unanimité

14916-02-2011
point no 11a

LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE – RUES CÔTÉ ET GINGRAS

ATTENDU QUE SNC-Lavalin recommande le paiement n° 3 représentant le remboursement de la retenue contractuelle de 10 % des travaux effectués jusqu'à maintenant, à l'entrepreneur Excavation Marcel Fréchette inc.



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le paiement de la somme de 50 716.89 \$ doit être fait sous les conditions suivantes :

- Cautionnement d'entretien d'une somme de 50 716.89 \$ valide pour 2 ans après la date de réception provisoire ou des autres documents administratifs requis;
- Attestation que les sommes dues à la main-d'œuvre et à tous sous-traitants et fournisseurs ont été payées;
- Quittances de paiement final des sous-traitants ayant déclaré leur contrat;
- Certificats de la CSST et de la CCQ attestant que les contributions exigées par la loi ont été versées;
- Déclaration statuaire garantissant le maître de l'ouvrage des réclamations pendantes contre lui.

Adopté à l'unanimité

14917-02-2011
point no 11b

SUBVENTION À LA MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes est toujours active et qu'il est nécessaire d'allouer un budget à cet organisme pour l'année 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer un montant annuel de 17 000 \$ à cet organisme pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité

14918-02-2011
point no 11c

SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES DORISSEAUX

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du Club de patinage artistique les Dorisseaux sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant de Saint-Apollinaire;

ATTENDU le coût élevé des inscriptions, la Municipalité a pris la décision d'augmenter la subvention à 75 \$ par enfant pour les clubs de patinage artistique;

ATTENDU QU'il y a 26 enfants de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Club de patinage artistique les Dorisseaux, une subvention de 1950 \$ à raison de 75 \$ par participant de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

14919-02-2011
point no 12a

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE « SERVICES AUX SINISTRÉS » AVEC LA CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge doit être renouvelée afin de prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes, le Code municipal;



ATTENDU QUE la mission de la Croix-Rouge est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler l'entente avec la Croix-Rouge canadienne et de s'engager à verser un montant annuel équivalant à 0.10 \$ per capita à la campagne collecte de fonds de la Croix-Rouge. Ce qui équivaut à un montant de 487.40 \$ pour l'année en vigueur.

Adopté à l'unanimité

14920-02-2011
point no 12b

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC LES SERVICES TECHNOLOGIQUES A.C. INC.

ATTENDU QUE le contrat d'entretien préventif avec la compagnie Les Services Technologiques A.C. inc. a pris fin le 10 janvier dernier;

ATTENDU QUE la compagnie nous propose de renouveler le contrat avec les mêmes conditions que l'année dernière, mais avec une augmentation de 1 % du coût de la vie;

ATTENDU QUE le contrat comprend :

- 2 inspections par année
- Vérification des équipements de contrôles
- Vérification des équipements de ventilation
- Remplacement des filtres (2 x/an) et courroies (1 x/an)
- Banque d'heures de 6 heures

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler le contrat d'entretien avec les Services Technologiques A.C. inc. pour l'entretien du système de ventilation, au coût de 2675.44 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

14921-02-2011
point no 12c

DEMANDE DE LA SADC – SALLE GRATUITE POUR LE RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI

ATTENDU QUE la SADC de Lotbinière organise la 5^e édition du *Rendez-vous Emploi Lotbinière* qui aura lieu à la salle communautaire les 25 et 26 mars prochains;

ATTENDU QUE la SADC a fait une demande à la Municipalité à l'effet d'avoir la salle communautaire gratuitement pour cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De fournir à la SADC de Lotbinière la salle communautaire et la cuisine gratuitement pour le *Rendez-vous Emploi Lotbinière*. La SADC affichera la municipalité de Saint-Apollinaire comme partenaire de l'événement. Les frais pour le ménage seront à leur charge.

Adopté à l'unanimité



14922-02-2011
point no 12d

AVIS DE MOTION – HEURES D’OUVERTURE DE LA PISTE DE MOTOCROSS TERRE-ROUGE

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2 qu’il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement numéro 653-2011 ayant pour effet d’établir les heures d’ouverture de la piste de motocross Terre-Rouge pour la saison 2011.

14923-02-2011
point no 12e

SALLE COMMUNAUTAIRE GRATUITE À L’ESCADRON 544 LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE L’Escadron 544 Lotbinière est à préparer une activité de financement sous forme de souper spaghetti qui se tiendra le 26 février prochain à la salle communautaire;

ATTENDU QUE l’Escadron s’implique depuis plus de 25 ans auprès des jeunes de Lotbinière âgés de 12 à 18 ans afin de stimuler leur intérêt envers le domaine de l’aviation, de favoriser l’aptitude physique et de contribuer ainsi au développement de citoyens responsables;

ATTENDU QUE pour cette activité, L’Escadron a fait une demande écrite afin d’obtenir la salle communautaire gracieusement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l’unanimité

D’accorder à l’Escadron la salle communautaire gratuitement pour le 26 février exclusivement. Par contre, le dépôt de 50 \$, les droits d’auteurs (SOCAN) et les frais pour le ménage devront être payés.

Adopté à l’unanimité

14924-02-2011
point no 12f

SALLE COMMUNAUTAIRE GRATUITE À L’ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CLUBS LIONS

ATTENDU QUE le 19 mars prochain se tiendra, à la salle communautaire, une activité s’adressant aux Lions de la région, consistant en une soirée d’information sur le lionisme;

ATTENDU QU’à cette occasion Mme Berger viendra parler de son expérience personnelle alors qu’en 1982, elle devenait complètement aveugle;

ATTENDU QUE l’objectif de cette rencontre est de mieux informer les membres sur les ressources des Lions et avoir la possibilité que des personnes handicapées puissent obtenir gratuitement un chien guide entraîné à leurs besoins;

ATTENDU QU’une demande a été faite auprès de la Municipalité afin d’obtenir gracieusement la salle communautaire pour cette journée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l’unanimité

D’accorder à l’Association Internationale des Clubs Lions District U-2, la salle communautaire gratuitement pour le 19 mars prochain exclusivement. Par contre, le dépôt de 50 \$, les droits d’auteurs (SOCAN) et les frais pour le ménage devront être payés.

Adopté à l’unanimité



14925-02-2011
point no 13a

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est par les présentes donné par Bernard Ouellet, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 652-2011 relatif au traitement des élus municipaux.

14926-02-2011
point no 13b

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 652-2011 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 505-2004

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., C.T.-11,001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux et que de l'avis du conseil il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre conforme aux exigences actuelles;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 février 2011 par Bernard Ouellet, conseiller no 6;

ATTENDU QU'un avis public sera publié le 15 février 2011, conformément à la loi, notamment par affichage aux endroits habituels et par une publication dans l'Apollinais de février 2011. Le règlement numéro 652-2011 sera adopté le 4 avril 2011, lors de la séance ordinaire du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 652-2011 relatif au traitement des élus municipaux est adopté le 7 février 2011 et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 505-2004. Il est à noter que le règlement numéro 649-2011 est devenu invalide, étant donné l'omission de l'avis public.

ARTICLE 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2011 et les exercices suivants.

ARTICLE 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 20 400 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 7 418 \$.

ARTICLE 5

En plus de toute rémunération ci-dessus fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépenses. Pour le maire, l'allocation de dépense est fixée à 10 197 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 3 708 \$.

ARTICLE 6

Le maire suppléant aura droit à une rémunération additionnelle lorsqu'il remplacera le maire dans l'exercice de ses fonctions générales. Cette rémunération sera versée lorsque le maire sera absent ou ne peut exercer ses fonctions générales pour plus de trente (30) jours consécutifs. L'allocation sera versée à compter de la première journée d'absence jusqu'au retour du maire.

Cette rémunération, majorée de la rémunération de base du conseiller, sera égale à la rémunération de base du maire.



ARTICLE 7

La rémunération et l'allocation de dépenses prévues aux articles 4 et 5 seront versées par la municipalité toutes les 2 semaines.

ARTICLE 8

Le présent règlement prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

ARTICLE 9

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE CE 7^e JOUR DE FÉVRIER 2011.

14927-02-2011
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 7 février 2011 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

14928-02-2011
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 7 février 2011, à 21h 15.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Prochaine séance du conseil : le lundi 7 mars 2011